



Pétition adressée au Président de la République française

A envoyer à : Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
CS 40088
75939 Paris Cedex 19

Génocide à Gaza : la France doit mettre fin à l'impunité d'Israël !

Les autorités israéliennes ont commis et continuent de commettre des actes prohibés par la Convention pour la prévention et la répression du génocide (1948) dans l'intention de détruire, en tout ou partie, la population palestinienne de Gaza.

Depuis le 7 octobre 2023, nombre d'États regardent comme s'ils étaient impuissants, les autorités israéliennes massacrer des familles entières sur plusieurs générations, causer aux Palestiniens des dommages physiques et mentaux graves y compris des handicaps permanents, détruire des habitations, des hôpitaux et des établissements scolaires et utiliser la famine comme une arme de guerre et une punition collective. Piégée dans une enclave soumise à un blocus total et à des bombardements intensifs, la population palestinienne est contrainte à des déplacements forcés, dans un territoire chaque jour plus réduit et dangereux.

La France doit prendre des mesures pour assurer la justice et l'obligation faite à tout individu de rendre des comptes pour les crimes de droit international présumés commis à Gaza depuis le 7 octobre 2023. Elle doit :

- Respecter les obligations de la France en vertu du droit international, de reconnaître, prévenir et punir le génocide en cours dans la bande de Gaza occupée en coopérant pleinement avec la CPI, notamment en exécutant les mandats d'arrêt de la CPI contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant.
- Faire preuve de fermeté pour faire cesser le blocus illégal de la bande de Gaza, faciliter l'aide humanitaire et exiger la libération immédiate de tous les otages israéliens encore retenus à Gaza.

	NOM, PRENOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller le Président de la République française. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par sa Présidente, Anne Savinel-Barras. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises au Président de la République française. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes